



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres en exercice : 27

Séance du 5 juin 2026

Nombre de Membres présents : 20

L'an deux mille vingt-six

Nombre de suffrages exprimés : 26

Et le cinq juin

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

A dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Date de la convocation :
28 mai 2026

Présents

J. HAAS-FALANGA - G. BARRIOL - S. REBUFFAT -
H. JAUBERT - S. LUCZAK - F. BLARQUEZ - M. NOËL-GAMET
- M. AUGIER - P. PORTE - J. CHUECOS - S. BARCELLONA -
M. SOLER - N. LIGNY - J. FICHET - J. LOPEZ - H. RIFAAI -
D. GUYOT - V. DEUNETTE - C. UHL

Objet de la délibération

60-2026 – Désignation du correspondant défense auprès du Ministère de la Défense

Excusé(s) ayant donné pouvoir

M. DUMAS à S. REBUFFAT
S. LEBELLE à N. LIGNY
A. FILET à J. FICHET
G. BAZZONI à C. UHL
R. BENEJEAN à F. BLARQUEZ
V. LEVEQUE à H. JAUBERT

Absent(s)

P. CASTEAU

Monsieur G. BARRIOL a été nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : Gilles MOURGUES

Créée en 2001, le correspondant défense (CORDEF) est un élu municipal désigné par le maire pour incarner, au sein de sa commune, le lien entre les forces armées et la Nation.

Véritable relais d'information et d'action, le CORDEF a notamment vocation à :

- Informer les habitants sur les enjeux de défense, le parcours de citoyenneté et les dispositifs d'engagement,
- Sensibiliser les jeunes générations aux valeurs de la République et aux missions des armées
- Animer des initiatives locales pour renforcer l'esprit de défense et la cohésion nationale.

Il peut par exemple :

- Organiser une conférence sur un thème de défense (le parcours de citoyenneté ...)
- Animer une cérémonie commémorative en associant les jeunes de la commune,
- ...

Pour mener à bien ces missions le CORDEF s'appuie sur un réseau d'interlocuteurs (délégué militaire départemental) et des ressources institutionnelles.

Il est désigné sur proposition du Maire, par délibération du Conseil Municipal, parmi ses membres.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article unique : DE DESIGNER Josiane HAAS-FALANGA en qualité de correspondant défense.

VOTE

Pour : Gilles MOURGUES, Josiane HAAS-FALANGA, Guillaume BARRIOL, Sandrine REBUFFAT, Hugo JAUBERT, Sandra LUCZAK, Frédéric BLARQUEZ, Manon NOËL-GAMET, Richard BENEJEAN, Marlène AUGIER, Patrick PORTE, Vincent LEVEQUE, Joséfa CHUECOS, Stéphanie BARCELLONA, Maggie SOLER, Nicolas LIGNY, Julien FICHET, Jésus LOPEZ, Hanane RIFAAI, Marie DUMAS, Steve LEBELLE, Appolline FILET, Dominique GUYOT, Vanessa DEUNETTE, Geneviève BAZZONI, Claude UHL.

Contre :

Abstention :

Le Maire,

Gilles MOURGUES



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Mourgues', is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CABANES' at the top and '13 (Bouches-du-Rhône)' at the bottom, with a central emblem.

Le Secrétaire de séance,

Guillaume BARRIOL



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Barriol', is written in a stylized, cursive manner.